

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF MX À L'ANCIENNE



Moto-Club : MC SAINT REMY

E-mail : gariaf46@gmail.com

Téléphone : 0680846201

Organisateur technique : Mr Francis GARCIA

N° d'épreuve FFM : 640

Date : 18 juin 2023

Lieu : SAINT REMY (70)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	RAMEL Alain	Licence : 020347
Délégué FFM (Président du Jury)*	LAVRAT Philippe	Licence : 124927
Membre du Jury	CHARPIN Max	Licence : 006434
Membre du Jury	CHAGROT Jean-Pierre	Licence : 006199
Commissaire technique responsable	BLANC Roger	Licence : 004065
Responsable du chronométrage	NARVOR Léa	Licence : 362572

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Vintage

Classic - Evolution - Prototype

Pré-90 & Super Evolution

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1977.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.

Evolution : Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque.

Pré-90 : Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Âges des pilotes :

Vintage / Classic / Evolution / Prototype : 30 ans minimum.

Pré-90 / Super Evolution : 13 ans minimum en 125cc (15 ans pour les autres cylindrées).

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, LUE, IAT ou LJA, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour avant et arrière.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dc JARLAUD		
Nombre de secouristes	8	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Vesoul (70)	Temps de trajet (en min)	25 min.

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	"Le Dimont"	Longueur du circuit	1700 m.
Adresse	SAINT REMY (70)	Largeur minimum de la piste	8 m.
		Largeur de la grille	40 m.
		Longueur de la ligne droite de départ	90 m.
		Nombre d'OCP*	18
		<i>*Officiels Commissaires de Piste</i>	

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 17/04/2023

Mr GARCIA Francis.

[Signature]

Président de Saint Remy,

VISA DE LA LIGUE

DATE: 19/03/2023

Ligue Motocycliste
Bourgogne / Franche-Comté
Siège Social DOLE
N° Siret 834 738 395 00013

[Signature]

VISA DE LA FFM

DATE: 31/05/2023

NUMÉRO: 23/0554

MOTO FÉDÉRATION FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

[Signature]

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dc. JARLAUD		
Nombre de secouristes	8	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Vesoul (70)	Temps de trajet (en min)	25 min.

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	"Le Dimont"	Longueur du circuit	1700
Adresse	SAINT REMY (70)	Largeur minimum de la piste	8 m.
		Largeur de la grille	40 m.
		Longueur de la ligne droite de départ	90 m.
		Nombre d'OCP*	18
		<small>*Officiels Commissaires de Piste</small>	

CAPACITÉ MOTO :
Pendant les essais : **45**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
Pendant les essais : ...
En manche : ...

-  **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
DATE: 17.04.2023.
GARCIA Franck

Président de ST REMY.

VISA DE LA LIGUE
DATE: 19/04/2023
Ligue Motocycliste
Bourgogne / Franche-Comté
Siège Social - DOLE
N° Siret 834 738 995 00013


VISA DE LA FFM
DATE: 31/05/2023
NUMÉRO: 23/0554

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org




Motocross de : **ST REMY (70)**

le : **18 juin 2023**

Championnat de France MX à l'Ancienne
Championnat de Ligue BFC Est



Samedi : de 16h00 à 19h00 contrôle administratif et technique
Dimanche : de 6h45 à 8h30 contrôle administratif et technique
pas d'essais avant d'être enregistré au contrôle Administratif

Durée	T.mort	Départ	Séries	Durée	
00:10	0:05	8:00	Championnat BFC Est 125 - Grp A	0:10	
00:15	0:05	8:15	Championnat de France - Pré 90 & Super Evolution	0:15	
00:10	0:05	8:35	Championnat BFC Est Open - Grp A	0:10	
00:15	0:05	8:50	Championnat de France - Classique - Evolion - Prototype	0:15	
00:10	0:05	9:10	Championnat BFC Est 125 - Grp B	0:10	
00:15	0:05	9:25	Championnat de France - Série Vintage	0:15	
00:10	0:05	9:45	Championnat BFC Est Open - Grp B	0:10	
00:10	0:05	10:00	Championnat BFC Est 125 - Grp A	0:10	
00:15	0:05	10:15	Championnat de France - Pré 90 & Super Evolution	0:15	
00:10	0:05	10:35	Championnat BFC Est Open - Grp A	0:10	
00:15	0:05	10:50	Championnat de France - Classique - Evolion - Prototype	0:15	
00:10	0:05	11:10	Championnat BFC Est 125 - Grp B	0:10	
00:15	0:05	11:25	Championnat de France - Série Vintage	0:15	
00:10		11:45	Championnat BFC Est Open - Grp B	0:10	
01:30		11:55	Pause Déjeuner	1:30	
00:20	0:05	13:25	Championnat de France - Pré 90 & Super Evolution	0:20	+1T
00:15	0:05	13:50	Hors Championnat - "Non Qalifiés"	0:15	+1T
00:20	0:05	14:10	Championnat de France - Classique - Evolion - Prototype	0:20	+1T
00:20	0:05	14:35	Championnat BFC Est 125	0:20	+1T
00:15	0:05	15:00	Championnat de France - Série Vintage	0:15	+1T
00:20		15:20	Championnat BFC Est Open	0:20	+1T
00:15		15:40	Entracte	0:15	
00:20	0:05	15:55	Championnat de France - Pré 90 & Super Evolution	0:20	+1T
00:15	0:05	16:20	Hors Championnat - "Non Qalifiés"	0:15	+1T
00:20	0:05	16:40	Championnat de France - Classique - Evolion - Prototype	0:20	+1T
00:20	0:05	17:05	Championnat BFC Est 125	0:20	+1T
00:15	0:05	17:30	Championnat de France - Série Vintage	0:15	+1T
00:20		17:50	Championnat BFC Est Open	0:20	+1T
00:00		18:10	Remise des Prix BFC Est		

Les horaires sont à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment

Pilote : En règle générale le non respect de la signalisation sur les épreuves de motocross de Bourgogne Franche-Comté se traduira par la disqualification du pilote pour la manche considérée.

La procédure appliquée sera celle de la constatation de fait.

Le passage au contrôle administratif est obligatoire avant la 1ère séance d'essais (ne pas confondre avec la remise du transpondeur)

Le transpondeur doit équiper le véhicule avant chaque accès à la piste